

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 643

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 32 BIS BE

Rédiger ainsi le début de cet article :

« À la première phrase de l'article 2-10 du code de procédure pénale, après le mot : « famille » ,
sont insérés les mots : « ou contre l'habitat insalubre..... (*le reste sans changement*) »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.